

« eust aucun fondement. » Et le 5 juillet, encore dans une lettre chiffrée : « Plus nous ouvrons les yeux du corps et de l'esprit, moins nous voyons de jour et de lumière en ceste grande conjuration; mais au contraire nous en trouvons plus claire et apparente la vanité; et autre personne de jugement n'en ha dez le commencement eu la moindre opinion du monde. »

Toute la correspondance de cet ambassadeur atteste son incrédulité, et en énonçant son opinion, il ne la donne pas seulement pour le résultat de ses notions particulières, mais comme partagée par le peuple même de Venise, et par des observateurs d'un autre ordre, à qui on pouvait supposer le plus de sagacité.

Le cardinal vénitien Vendramini n'avait pas craint de lui dire : « Qu'il s'était moqué de cette conjuration à l'heure qu'il en avait ouï parler, pour savoir à les difficultés et impossibilités qui se rencontroient en ce dessein. »

A Rome, le cardinal Borghèse, neveu du pape, et ministre, manifestait la même opinion; et le pape Paul V, qui à la vérité n'était pas suspect de partialité en faveur des Vénitiens, « Après avoir tasté plusieurs fois le poulx à leur ambassadeur sur ceste affaire, sans que celui-ci osât jamais lui en dire un mot, lui dit, qu'il paroissoit que ses maîtres étoient allés trop vite, et déclara au ministre de France, qu'il ne voyoit pas ce qu'on pouvoit répondre à tant de bonnes raisons, qui établissoient la non-existence de la conjuration. »

On voit que tous les contemporains de cet événement étoient loin d'admettre l'explication qu'on avait voulu en donner; cependant ces bruits de conspiration, ces grands attentats médités par une puissance pour en renverser une autre, ont toujours des partisans, et durent en rencontrer à Venise, comme ils en ont trouvé partout. D'ailleurs les supplices n'étoient point une supposition. L'inquiète curiosité des esprits ne pouvoit qu'être irritée par tout ce qu'il y avait de terrible et de mystérieux dans cette affaire; aussi en imagina-t-on plusieurs explications.

III. Les uns, frappés de quelques signes de mécontentement qui s'étoient manifestés parmi les troupes licenciées, crurent que les soldats pouvoient avoir en effet comploté de se rendre maîtres de quelque forteresse; que c'était là le seul danger que la république eût couru; et qu'elle en avait puni les auteurs avec une grande sévérité, prenant peut-être une simple mutinerie pour une trahison; mais alors pourquoi aurait-on impliqué dans cette affaire, et compris dans la condamnation, des hommes qui n'avaient, par leur état, par leur nation, aucun rapport avec ces troupes, des étrangers qui se trou-

vaient momentanément à Venise, des marins embarqués sur la flotte?

D'autres racontaient que l'un de ces marins, Jacques-Pierre, étoit fort odieux aux Turcs, parce qu'il avait autrefois désolé leur commerce; qu'il avait conçu le plan d'une invasion dans la Morée, et que la république en avait sacrifié l'inventeur, pour se faire un mérite auprès de la Porte, à qui elle avait révélé ce projet; mais quel intérêt avoit-on de faire périr plusieurs centaines d'hommes totalement étrangers à un pareil dessein, qui ne pouvoient concourir à son exécution, et dont l'existence devait être indifférente aux Turcs, comme leur perte? L'ambassadeur de France, qui soutenait cette version, étoit bien en droit d'ajouter : « Il n'y a nul fondement en ceste cruelle justice, ilz pensent couvrir ceste barbarie, par ceste apparence de conjuration. »

Ainsi, selon ce ministre, le gouvernement vénitien aurait ordonné l'une des plus sanglantes exécutions juridiques dont l'histoire fasse mention, uniquement pour y envelopper un corsaire odieux aux Turcs, et quelques aventuriers suspects; et quels étoient-ils donc ces hommes? des étrangers obscurs, sans patrie qui pût les réclamer, sans amis dans Venise. Quel besoin avoit-on de recourir à ce moyen pour s'en débarrasser? Aucun. Et pour qu'on s'aperçût de leur disparition, il ne falloit pas moins que l'éclat et l'horreur de leur supplice. La raison se refuse à admettre une pareille explication.

Quelques esprits italiens, toujours disposés à trouver dans la politique des raffinements dignes de leur propre subtilité, imaginèrent que tous ces bruits de conspiration tramée par les Espagnols, avoient été répandus sans avoir rien de réel. Mais quel étoit donc, selon eux, l'objet d'une imputation odieuse et dénuée de preuves? Quel fruit en tirer, lorsqu'on évitait si soigneusement de donner à cette imputation un caractère officiel? Le voici. La présence du marquis de Bedemar étoit, dit-on, importune au gouvernement vénitien. Ne pouvant obtenir son rappel, on voulut le forcer à quitter la place, en lui suscitant une affaire qui compromettoit son caractère et même sa sûreté personnelle; et ce coup d'État leur parut si heureusement imaginé, qu'ils insinuèrent que la république pouvoit bien en avoir été redevable à Paul Sarpi, tant ils avoient de vénération pour ce grand politique! Mais il faut convenir que c'eût été un étrange moyen d'écartier un ambassadeur, que de sacrifier cinq ou six cents hommes innocents, uniquement pour faire courir le bruit d'une conjuration, et exciter la haine publique contre ce ministre étranger. Cet expédient n'avoit-il pas des inconvénients plus graves que la présence du marquis de Bedemar à Venise?